

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1980

23 septembre 2010

SOMMAIRE

Açomonta armatures pour béton	95001	Finlav International S.A.	95025
Archibureau Pawlowski s.à r.l.	95017	Finplat S.A.	95025
Atlantic Explorator Company S.A.	94998	Fissler A.G.	95025
Balthazar Production S.à r.l.	95018	FLUIDAP Luxembourg SA	95026
BC Concept	94998	Fontis SA	95024
BGP Residential GP 2 S.à r.l.	95024	Gate Gourmet Holding I S.à r.l.	95017
Birch S.A.	95018	Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.	95018
Boston A1 S.à r.l.	95005	Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	95026
Boston B1 S.à r.l.	95011	Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	95026
Compagnie Financière d'Alembert	95018	Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l. ...	95027
CPE Investments	95018	Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ...	95027
Cresa East S.A.	95019	Global Brands S.A.	95037
Cresa East S.A.	95019	HBI Bremer Kreuz S.à r.l.	95024
Dalipse S.A.	95019	KPI Residential Property 17 S.à.r.l.	94994
Damigiana Holding S.A.	95020	Lancelot Holdings Sàrl	95022
Dangal Investments S.A.	95020	LexLux2 S.à r.l.	95019
Dante S.à r.l.	95020	Lodi Holding	95032
Dolis S.A.	95020	Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l.	95025
Ecodur	95020	Milort S.A.	95021
Egide S.A.	95021	RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l.	94996
EIM Holding Luxembourg S.A.	95021	SHCO 16 S.à r.l.	95027
EIM Holding Luxembourg S.A.	95021	SHCO 18 S.à r.l.	95032
Elia Peintures et Constructions Sàrl	95022	Shiplux V S.A.	95026
EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.	95022	United Europe Investments S.A.	95036
EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.	95023	VCL	95017
Eurimmo S.A.	95024	Wine Trade International	95004
Exclusive Real Estate S.A.	95024		
Fincherry S.A.	95025		

KPI Residential Property 17 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.305.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109 507, holder of two hundred and fifty (250) shares in the Company, hereby represented by Mrs. Nadine Gloesener, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 24th 2010.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of KPI Residential Property 17 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116305, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on April 21st 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1362 on July 14th 2006 (the "Company")

II. That the 250 (two hundred and fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Appointment the Auditor to the liquidation.
4. Transfer of the registered office of the Company from 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg with effect as of 1st July 2010.
5. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on 13 November 1965, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Fourth resolution

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.
Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Fifth resolution

The shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg with effect as of 1st July 2010

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109507, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société, ici représentée par Madame Nadine Gloesener, employée, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associée, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de KPI Residential Property 17 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116305, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362 en date du 14 juillet 2006 («la Société»).

II. Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
3. Nomination du commissaire-vérificateur.
4. Transfert du siège social de la Société du 4, rue Alphonse Weicker au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.
5. Divers

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 4, rue Alphonse Weicker au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28707 Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104665/139.

(100118457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.086.

In the year two thousand ten, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

RP3 HOLDINGS (LUX) 6 S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 123.086,

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 10, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, RP3 HOLDINGS (LUX) 6 S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of "RP3 HOLDINGS (LUX) 7 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on December 8, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 260 of

February 27, 2007. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 25, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 772 of 31 March 2008;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the book year into a book year starting January 1st and ending December 31st.

The current book year has started on July 1st 2010, and will finish on December 31st 2010.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“Art. 15. The company’s year starts on the first of January and ends on the 31st of December each year.”

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le sept juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RP3 HOLDINGS (LUX) 6 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 123.087,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 10 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Que RP3 HOLDINGS (LUX) 6 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société “RP3 HOLDINGS (LUX) 7 S.à r.l.”, société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 27 février 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 31 mars 2008;

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide de changer l’année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L’année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l’associée unique décide de modifier l’article 15 des statuts comme suit:

«Art. 15. L’année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30659. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104765/81.

(100118481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Atlantic Explorator Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 144.691.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juillet 2010 que:

Monsieur Alexander MATTSCHULL, né le 02.03.1972 à Bad Homburg (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDRICHSDORF (Allemagne), 8, Peter-Geibelstrasse, a été nommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, avec droit de signature individuelle.

Madame Birgit Maria MATTSCHULL, née le 29.05.1947 à Francfort (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDRICHSDORF (Allemagne), 8A, Peter-Geibelstrasse, a été nommée administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, avec droit de signature individuelle.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, représenté par Monsieur Yves SCHMIT, a été nommée commissaire aux compte jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010105429/22.

(100118776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BC Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.021.

—
L'an deux mil dix, le treize juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BC CONCEPT, avec siège social à L-9647 Doncols-Winseler, 98, Duerfstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 09 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 21 mars 2007 numéro 420.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 122.021.

L'assemblée est ouverte à 11 heures et sous la présidence de Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Karin NEISSEN, employée privée, demeurant à B-4783 Sankt-Vith, Galhausen 35A.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. constat de la libération totale des actions par le nouvel associé unique Monsieur Ernest COLICIS
2. transfert du siège social de Doncols à Wiltz
3. démissionner Messieurs Raphaël COLICIS et Marc BELLE de leur poste d'administrateur
4. modifier les statuts de la société pour pouvoir être gérée par un administrateur unique
5. prolonger le mandat de l'administrateur restant, Monsieur Ernest COLICIS
6. nommer un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Omer COLLARD

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la totalité du capital est à présent libéré par l'apport en espèces de la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250,-€), tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Doncols à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Wiltz."

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Raphaël COLICIS et Marc BELLE de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs, ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur unique Monsieur Ernest COLICIS, responsable en logistique, né à Frasnes-Lez-Gosselies (Belgique) le 26 mai 1947 et domicilié à B-6210 Les bons Villers, Chemin de la Tuilerie 24, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016 avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Omer COLLARD, administrateur de sociétés, né à Harsin (B), le 1 mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, et cela jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1050.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, K. Neissen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 juillet 2010 - WIL/2010/643 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 3 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010110828/135.

(100122591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Açomonta armatures pour béton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 154.747.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le cinq août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio José RAMOS RODRIGUES, gérant de société, né à Ventosa/Alenquer (Portugal), le 1^{er} août 1961, demeurant à Casal Das Queimadas Aldeia-Gavinha, P-2580-110 Alenquer (Portugal),

2.- Monsieur Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, gérant de société, né à Arruda Dos Vinhos (Portugal), le 9 juin 1960, demeurant à Rua das Acacias, Lote 40 Albarrois Villas, P-2580-366 Alenquer (Portugal),

3.- Monsieur Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, salarié, né à Ventosa/Alenquer (Portugal), le 12 décembre 1964, demeurant à L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de toutes celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de ferrailage pour béton armé et la commercialisation et la pose de ce ferrailage.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "AÇOMONTA armatures pour béton".

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald, commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du siège par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000.-), représenté par deux cent (200) parts sociales de cents euros (EUR 100.-) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Antonio José RAMOS RODRIGUES, prénommé, cent deux parts	102
2.- Monsieur Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, prénommé, quarante-neuf parts	49
3.- Monsieur Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, prénommé, quarante-neuf parts	49
Total: deux cents parts	200

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20,000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés. L'acte de nomination déterminera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Mesures transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de 1.150,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

a) gérant technique: Monsieur Antonio José RAMOS RODRIGUES, gérant de société, né à Ventosa/Alenquer (Portugal), le 1^{er} août 1961, demeurant à Casal Das Queimadas Aldeia-Gavinha, P-2580-110 Alenquer (Portugal).

b) gérant administratif: Monsieur Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, salarié, né à Ventosa/Alenquer (Portugal), le 12 décembre 1964, demeurant à L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants technique et administratif.

3.- L'adresse de la société est fixée à L- 5885 Howald, 237, route de Thionville.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the fifth August.

Before Us, Maître Martine Decker, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

- 1.- Mr Antonio José RAMOS RODRIGUES, company manager, born in Ventosa/Alenquer (Portugal), on August, 1st, 1961, residing at Casal Das Queimadas Aldeia-Gavinha, P-2580-110 Alenquer (Portugal),
- 2.- Mr Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, company manager, born in Arruda Dos Vinhos (Portugal), on June 9th, 1960, residing at Rua das Acacias, Lote 40 Albarrois Villas, P-2580-366 Alenquer (Portugal),
- 3.- Mr Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, salaried employee, born in Ventosa/Alenquer (Portugal), on December, 12th, 1964, residing at L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a limited liability company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company, to be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the company is the construction, commercialisation, supply and erection of iron structures.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The name of the company is "AÇOMONTA armatures pour béton".

Art. 4. The company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The registered office is established in Howald, municipality of Hesperange.

It may be transferred to any other municipality by decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. The company capital is set at twenty thousand euros (EUR 20,000.-), represented by two hundred (200) shares each with a value of one hundred euros (EUR 100.-), subscribed as follows:

1.- Mr Antonio José RAMOS RODRIGUES, prenamed, one hundred and two shares	102
2.- Mr Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, prenamed, forty-nine shares	49
3.- Mr Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, prenamed, forty-nine shares	49
Total: thousand shares	200

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals affixed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company is administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time. The document of appointment shall determine the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 14. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after deduction of the charges incumbent on the company, amortisation and depreciation considered necessary or worthwhile by the partners, shall constitute the company's net profits. After payment into the statutory reserve, the balance shall be freely at the disposal of the meeting of the partners.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Evaluation of the costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of its constitution is valued at EUR 1,150.-.

Transitory dispositions

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on 31 december 2010.

The first General Meeting will be held in the year 2011.

Extraordinary general meeting

Thereupon the above-named partners, representing the entire share capital of the company and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. The number of managers is set at three.

2. The following are appointed for an unlimited period:

a) technical manager: Mr Antonio José RAMOS RODRIGUES, company manager, born in Ventosa/Alenquer (Portugal), on August, 1st, 1961, residing at Casal Das Queimadas Aldeia-Gavinha, P-2580-110 Alenquer (Portugal).

b) administrative manager: Mr Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, salaried employee, born in Ventosa/Alenquer (Portugal), on December, 12th, 1964, residing at L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster.

The company is validly committed in all circumstances by the joint signatures of both technical and administrative managers.

3. The address of the registered office of the company is fixed at L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Ramos Rodrigues, Serra De Almeida, Carvalho Dos Santos Rodrigues, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2010. Relation: LAC/2010/35294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société à sa demande.

Hesperange, le 6 août 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010108850/177.

(100122420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

WTI, Wine Trade International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010108802/11.

(100122471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Boston A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.581.357,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.361.

—
In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Apax WW Nominees Limited, a limited liability company with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all twenty-eight million five hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-seven (28,581,357) shares in issue in, Boston A1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 140361, incorporated on 3 July 2008 by deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1994 on 16 August 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 8 September 2009 by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2035 dated 16 October 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Acknowledgement of net profits and premium of the Company as at 5 August 2010;

2) Decision to repurchase all the three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) Class C Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, at a repurchase price per Class C Preferred Share equal to the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class C Preferred Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class C Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; express approval and waiver of any rights by the sole holder of any other classes of shares; approval of the Available Amount and the Cancellation Value per Share;

3) Acceptance of the repurchase of all Class C Preferred Shares by the Class C Preferred Shareholder;

4) Cancellation of all three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) outstanding Class C Preferred Shares so repurchased and consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of the Class C Preferred Shares in cash, allocation between premium and net profits;

5) Consequential amendment of the first paragraph of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of reference to the "Class C Preferred Shares" which shall read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at twenty-five million four hundred seven thousand forty Euros (EUR 25,407,040) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and three million one hundred seventy-four thousand three hundred and twenty-one (3,174,321) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares", representing a total of twenty-five million four hundred seven thousand forty (25,407,040) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

6) Subsequent amendment of Articles 5.2.2, 5.2.5 and 5.7 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **5.2.2.** In the event of a repurchase and cancellation of one or more classes of Preferred Shares in order to reduce the share capital, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase and Cancellation Price Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant class(es) repurchased and cancelled held by them.”

“ **5.2.5.** In the case of redemption or repurchase of a class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive, for each of their shares held in such Class, the Repurchase and Cancellation Price Per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled, provided that the general meeting of shareholders may decide to limit the Repurchase and Cancellation Price Per Share to the Available Cash per Share, increased if so expressly decided by the general meeting by other readily distributable assets of the Company.”

“ **5.7. Definitions**

Available Amount

Means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash

Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash Per Share

Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Repurchase and Cancellation Price Per Share

Has the meaning ascribed to it in article 5.2.5.

Class A Interim 2008 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2009 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2009 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2011 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2012 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2013 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2014 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2015 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2016 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period

Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.”

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First Resolution

The Sole Shareholder acknowledged that as at 5 August 2010, the Company has an available premium of approximately one hundred and eight million nine hundred and fifty-one thousand eight hundred and ninety-seven Euros thirty-six cents (EUR 108,951,897.36).

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all the three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) Class C Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, at a repurchase price per Class C Preferred Share equal to the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of association of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class C Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Available Amount of one hundred eight million nine hundred three thousand five hundred and forty-seven Euros thirty-two cents (EUR 108,903,547.32).

The Sole Shareholder resolved to approve the Available Amount set at one hundred eight million nine hundred four thousand three hundred and fifty-seven Euros thirty-two cents (EUR 108,903,547.32). The Sole Shareholder noted however that the cash available after payment of the running costs amounts to sixteen million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and thirty Euros fourteen cents (EUR 16,557,930.14) and that it is envisaged to pay an amount of sixteen million four hundred and fifty-four thousand nine hundred and fifty-six Euros sixty-seven cents (EUR 16,454,956.67) (the "Maximum Amount"). The Sole Shareholder resolved the payment thereof to the Class C Preferred Shareholder as consideration for the repurchase.

The Sole Shareholder noted the acceptance by the Class C Preferred Shareholder to the repurchase of all Class C Preferred Shares at the Maximum Amount. The Sole Shareholder further noted the express approval and the waiver of any rights by the holder of any other classes of shares.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all the three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen (3,174,317) Class C Preferred Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen Euros (EUR 3,174,317) from its current amount in order to bring it to twenty-five million four hundred seven thousand forty Euros (EUR 25,407,040).

The Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve account by an amount of three hundred and seventeen thousand four hundred and thirty-two Euros (EUR 317,432) to reflect the share capital reduction and to allocate such amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Maximum Amount as to three million one hundred seventy-four thousand three hundred and seventeen Euros (EUR 3,174,317) to the share capital (as per the share capital reduction) and as to thirteen million two hundred and eighty thousand six hundred and thirty-nine Euros sixty-seven cents (EUR 13,280,639.67) to net profits.

Third Resolution

The sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Fourth Resolution

The sole shareholder resolved to amend paragraph Article 5.2.2, 5.2.5 and 5.7 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Esch-sur-Alzette on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, inscrite auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, dûment représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de, et détenant la totalité des vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-sept (28.581.357) parts sociales émises dans, Boston A1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140361, constituée en date du 3 juillet 2008 suivant acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1994 du 16 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 8 septembre 2009 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2035 daté du 16 octobre 2009.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) Reconnaissance des bénéfices nets et des primes de la Société en date du 5 août 2010;

2) Décision de racheter la totalité des trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un prix de rachat par Part Sociale Privilégiée de Classe C égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (étant la Valeur d'Annulation Totale divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées de Classe C) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises et par conséquent à la liquidation de l'entière d'une classe de parts sociales de la Société; accord express et renonciation à tous les droits par l'unique détenteur de toutes autres classes de parts sociales; approbation du Montant Disponible et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale;

3) Acceptation du rachat de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C par le Détenteur de Parts Sociales Privilégiées de Classe C;

4) Annulation de la totalité des trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) Parts Sociales Privilégiées de Classe C en circulation ainsi rachetées et réduction corrélative de la réserve légale et affectation aux réserves librement distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale au (à l'ancien) détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe C en espèces, répartition entre prime et bénéfices nets;

5) Modification corrélative du premier paragraphe de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de prévoir le montant du nouveau capital social émis de la Société, et suppression de la référence aux «Parts Sociales Privilégiées de Classe C» afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions quatre cent sept mille quarante euros (EUR 25.407.040) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-et-une (3.174.321) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»); trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»); trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»); trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»); trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»); trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»); trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»); trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H (les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant au total vingt-cinq millions quatre cent sept mille quarante (25.407.040) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.»

6) Modification corrélative des Articles 5.2.2, 5.2.5 et 5.7 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.2.2.** Dans le cas du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées en vue d'une réduction du capital social, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des classes concernées rachetées et qui ont été annulées qu'ils détiennent ..»

« **5.2.5.** Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées

émises dans la classe devant être rachetée et annulée, sous réserve que l'assemblée générale des associés décide de limiter le Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale aux Sommes Disponibles par Part Sociale, augmenté, par décision expresse de l'assemblée générale, de tout autre actif de la Société prêt à être distribué.»

5.7. Définitions

Montant Disponible

Signifie (sans double comptes) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute prime d'émission et réserves librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Sommes Disponibles

Signifie toutes les sommes détenues par la Société (autre que les sommes déposées sur des comptes à terme avec une maturité supérieure à six (6) mois), tout instrument ou obligation monétaires fongibles, et toute créance qui dans l'opinion du conseil de gérance de la Société seront payées à la Société à court terme, moins toute dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires de la Période de la Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas).

Somme disponible par Part Sociale

Signifie pour chaque classe de Parts Sociales, les Sommes Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales Privilegiées émises dans la classe devant être rachetée ou annulée.

Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale

A la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.5.

Comptes Intérimaires 2008 de Classe A

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilegiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2009 de Classe B

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilegiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe C

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des s Parts Sociales Privilegiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe D

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des s Parts Sociales Privilegiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe E

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilegiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe F

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilegiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe G

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilegiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe H

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilegiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe I

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilegiées de Classe I.

Période de la Classe

Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilegiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.”

Ensuite, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé Unique de la Société:

Première Résolution

L'Associé Unique reconnaît qu'en date du 5 août 2010, la Société a des bénéfices nets et une prime d'émission disponible d'un montant approximatif de cent huit millions neuf cent cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros trente-six centimes (EUR 108.951.897,36).

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de la totalité des trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR1.-) chacune, à un prix de rachat par Part Sociale Privilégiée de Class C égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises et par conséquent à la liquidation de l'entière de la classe de Parts Sociales privilégiées de Classe C de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Disponible de cent huit millions neuf cent trois mille cinq cent quarante-sept euros trente-deux centimes (EUR 108.903.547,32).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Disponible fixé à cent huit millions neuf cent trois mille cinq cent quarante-sept euros trente-deux centimes (EUR 108.903.547,32). L'Associé Unique a noté cependant que le montant disponible après paiement des coûts courants est égal à seize millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent trente euros quatorze centimes (EUR 16.557.930,14) et qu'il est envisagé de payer un montant de seize millions quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent cinquante-six euros soixante-sept centimes (EUR 16.454.956,67) (le «Montant Maximum»). L'Associé Unique a décidé de payer ces coûts à l'Associé Privilégié de Classe C en contrepartie du rachat.

L'Associé Unique a noté l'acceptation du détenteur de Parts Sociales Privilégiées de Classe C de racheter la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C au Montant Maximum. L'Associé Unique a par ailleurs noté l'accord express et la renonciation à tous les droits du détenteur de toute autre classe de parts sociales.

Ces faits exposés, l'Associé Unique a décidé d'annuler la totalité des trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept (3.174.317) Parts Sociales Privilégiées de Classe C et de déduire du capital social émis de la Société un montant de trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept euros (EUR 3.174.317) de son montant actuel afin de le porter à vingt-cinq millions quatre cent sept mille quarante euros (EUR 25.407.040).

L'Associé Unique a décidé de réduire la réserve légale d'un montant de trois cent dix-sept mille quatre cent trente-deux euros (EUR 317.432) afin de refléter la réduction du capital social et d'allouer ce montant au compte des réserves librement distribuables de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'affecter le Montant Maximum à hauteur de trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent dix-sept euros (EUR 3.174.317) au capital social (tel que lors de la réduction du capital social), et de treize millions deux cent quatre-vingt mille six cent trente-neuf euros soixante-sept centimes (EUR 13.280.639,67) aux bénéfices nets.

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'Article 5.1 des statuts de la Société tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les Articles 5.2.2, 5.2.5 et 5.7 des statuts de la Société tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de présent acte, sont estimés à approximativement € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A.Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2010. Relation: EAC/2010/9622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108486/328.

(100122429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.711.074,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Apax WW Nominees Limited, a limited liability company with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all fifty-three million seven hundred and eleven thousand seventy-four (53,711,074) shares in issue in, Boston B1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 140341, incorporated on 3 July 2008 by deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1954 on 9 August 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 8 September 2009 by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2065 dated 21 October 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Acknowledgement of net profits and premium of the Company as at 5 August 2010;

2) Decision to repurchase all the five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) Class C Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, at a repurchase price per Class C Preferred Share equal to the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class C Preferred Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class C Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; express approval and waiver of any rights by the sole holder of any other classes of shares; approval of the Available Amount and the Cancellation Value per Share;

3) Acceptance of the repurchase of all Class C Preferred Shares by the Class C Preferred Shareholder;

4) Cancellation of all five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) outstanding Class C Preferred Shares so repurchased and consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of the Class C Preferred Shares in cash, allocation between premium and net profits;

5) Consequential amendment of the first paragraph of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of reference to the "Class C Preferred Shares" which shall read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at forty-seven million seven hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-six Euros (EUR 47,744,566) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and ten (5,966,510) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares", representing a total of forty-seven million seven hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-six (47,744,566) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

6) Subsequent amendment of Articles 5.2.2, 5.2.5 and 5.7 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **5.2.2.** In the event of a repurchase and cancellation of one or more classes of Preferred Shares in order to reduce the share capital, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase and Cancellation Price Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant class(es) repurchased and cancelled held by them.”

“ **5.2.5.** In the case of redemption or repurchase of a class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive, for each of their shares held in such Class, the Repurchase and Cancellation Price Per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled, provided that the general meeting of shareholders may decide to limit the Repurchase and Cancellation Price Per Share to the Available Cash per Share, increased if so expressly decided by the general meeting by other readily distributable assets of the Company.”

“ **5.7. Definitions**

Available Amount

Means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash

Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash Per Share

Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Repurchase and Cancellation Price Per Share

Has the meaning ascribed to it in article 5.2.5.

Class A Interim 2008 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2009 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2011 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2011 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2012 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2013 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2014 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2015 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2016 Accounts

Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period

Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.”

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First Resolution

The Sole Shareholder acknowledged that as at 5 August 2010, the Company has an available premium of approximately two hundred five million eighty thousand two hundred eight Euros thirty-six cents (EUR 205,080,208.36).

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all the five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) Class C Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, at a repurchase price per Class C Preferred Share equal to the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of association of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class C Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Available Amount of two hundred five million thirty-one thousand five hundred and fourteen Euros twelve cents (EUR 205,031,514.12).

The Sole Shareholder resolved to approve the Available Amount set at two hundred five million thirty-one thousand five hundred and fourteen Euros twelve cents (EUR 205,031,514.12). The Sole Shareholder noted however that the cash available after payment of the running costs amounts to thirty-one million one hundred and fifty-one thousand three hundred and seventy-six Euros four cents (EUR 31,151,376.04) and that it is envisaged to pay an amount of thirty-one million forty-eight thousand seven hundred and forty-six Euros seventy-seven cents (EUR 31,048,746.77) (the "Maximum Amount"). The Sole Shareholder resolved the payment thereof to the Class C Preferred Shareholder as consideration for the repurchase.

The Sole Shareholder noted the acceptance by the Class C Preferred Shareholder to the repurchase of all Class C Preferred Shares at the Maximum Amount. The Sole Shareholder further noted the express approval and the waiver of any rights by the holder of any other classes of shares.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all the five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) Class C Preferred Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight Euros (EUR 5,966,508) from its current amount in order to bring it to forty-seven million seven hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-six Euros (EUR 47,744,566).

The Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve account by an amount of five hundred and ninety-six thousand six hundred and fifty Euros eighty cents (EUR 596,650.80) to reflect the share capital reduction and to allocate such amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Maximum Amount as to five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight Euros (EUR 5,966,508) to the share capital (as per the share capital reduction) and as to twenty-five million eighty-two thousand two hundred and thirty-eight Euros seventy-seven cents (EUR 25,082,238.77) to net profits.

Third Resolution

The sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Fourth Resolution

The sole shareholder resolved to amend paragraph Article 5.2.2, 5.2.5 and 5.7 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Esch-sur-Alzette on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, inscrite auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, dûment représentée par Me Antoine Daurel,

avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de, et détenant la totalité des cinquante-trois millions sept cent onze mille soixante-quatorze (53.711.074) parts sociales émises dans, Boston B1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140341, constituée en date du 3 juillet 2008 suivant acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1954 du 9 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 8 septembre 2009 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2065 daté du 21 octobre 2009.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) Reconnaissance des bénéfices nets et des primes de la Société en date du 5 août 2010;

2) Décision de racheter la totalité des cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR1.-) chacune, à un prix de rachat par Part Sociale Privilégiée de Classe C égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (étant la Valeur d'Annulation Totale divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées de Classe C) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises et par conséquent à la liquidation de l'entièreté d'une classe de parts sociales de la Société; accord express et renonciation à tous les droits par l'unique détenteur de toutes autres classes de parts sociales; approbation du Montant Disponible et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale;

3) Acceptation du rachat de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C par le Détenteur de Parts Sociales Privilégiées de Classe C;

4) Annulation de la totalité des cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) Parts Sociales Privilégiées de Classe C en circulation ainsi rachetées et réduction corrélative de la réserve légale et affectation aux réserves librement distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale au (à l'ancien) détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe C en espèces, répartition entre prime et bénéfices nets;

5) Modification corrélative du premier paragraphe de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de prévoir le montant du nouveau capital social émis de la Société, et suppression de la référence aux «Parts Sociales Privilégiées de Classe C» afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-sept millions sept cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-six Euros (EUR 47.744.566) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent dix (5.966.510) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»); cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»); cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»); cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»); cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»); cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»); cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»); cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H (les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant au total quarante-sept millions sept cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-six (47.744.566) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.»

6) Modification corrélative des Articles 5.2.2, 5.2.5 et 5.7 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.2.2.** Dans le cas du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées en vue d'une réduction du capital social, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des classes concernées rachetées et qui ont été annulées qu'ils détiennent.»

« **5.2.5.** Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée et annulée, sous réserve que l'assemblée générale des associés décide de limiter le Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale aux Sommes Disponibles par Part Sociale, augmenté, par décision expresse de l'assemblée générale, de tout autre actif de la Société prêt à être distribué.»

5.7. Définitions

Montant Disponible

Signifie (sans double comptes) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute prime d'émission et réserves librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Sommes Disponibles

Signifie toutes les sommes détenues par la Société (autre que les sommes déposées sur des comptes à terme avec une maturité supérieure à six (6) mois), tout instrument ou obligation monétaires fongibles, et toute créance qui dans l'opinion du conseil de gérance de la Société seront payées à la Société à court terme, moins toute dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires de la Période de la Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas).

Somme disponible par Part Sociale

Signifie pour chaque classe de Parts Sociales, les Sommes Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée ou annulée.

Prix de Rachat et d'Annulation par Part Sociale

A la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.5.

Comptes Intérimaires 2008 de Classe A

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2009 de Classe B

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe C

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des s Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe D

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des s Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe E

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe F

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe G

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe H

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe I

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Période de la Classe

Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée."

Ensuite, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé Unique de la Société:

Première Résolution

L'Associé Unique reconnaît qu'en date du 5 août 2010, la Société a des bénéfices nets et une prime d'émission disponible d'un montant approximatif de deux cent cinq millions quatre-vingt mille deux cent huit euros trente-six centimes (EUR 205.080.208,36).

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de la totalité des cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un prix de rachat par Part Sociale Privilégiée de Classe C égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale

conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C émises et par conséquent à la liquidation de l'entière de la classe de Parts Sociales privilégiées de Classe C de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Disponible de deux cent cinq millions trente-et-un mille cinq cent quatorze euros douze centimes (EUR 205.031.514,12).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Disponible fixé à deux cent cinq millions trente-et-un mille cinq cent quatorze euros douze centimes (EUR 205.031.514,12). L'Associé Unique a noté cependant que le montant disponible après paiement des coûts courants est égal à trente et un millions cent cinquante-et-un mille trois cent soixante-seize euros quatre centimes (EUR 31.151.376,04) et qu'il est envisagé de payer un montant de trente et un millions quarante-huit mille sept cent quarante-six euros soixante-dix-sept centimes (EUR 31.048,746.77) (le «Montant Maximum»). L'Associé Unique a décidé de payer ces coûts à l'Associé Privilégié de Classe C en contrepartie du rachat.

L'Associé Unique a noté l'acceptation du détenteur de Parts Sociales Privilégiées de Classe C de racheter la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe C au Montant Maximum. L'Associé Unique a par ailleurs noté l'accord express et la renonciation à tous les droits du détenteur de toute autre classe de parts sociales.

Ces faits exposés, l'Associé Unique a décidé d'annuler la totalité des cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) Parts Sociales Privilégiées de Classe C et de déduire du capital social émis de la Société un montant de cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit euros (EUR 5.966.508) de son montant actuel afin de le porter à quarante-sept millions sept cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-six Euros (EUR 47.744.566).

L'Associé Unique a décidé de réduire la réserve légale d'un montant de cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent cinquante Euros quatre-vingt centimes (EUR 596.650,80) afin de refléter la réduction du capital social et d'allouer ce montant au compte des réserves librement distribuables de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'affecter le Montant Maximum à hauteur de cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit euros (EUR 5.966.508) au capital social (tel que lors de la réduction du capital social), et de vingt-cinq millions quatre-vingt-deux mille deux cent trente-huit euros soixante-dix-sept centimes (EUR 25.082.238,77) aux bénéficiaires nets.

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'Article 5.1 des statuts de la Société tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les Articles 5.2.2, 5.2.5 et 5.7 des statuts de la Société tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de présent acte, sont estimés à approximativement € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A.Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2010. Relation: EAC/2010/9623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108488/324.

(100122430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

VCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 105.318.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat des Administrateurs, Monsieur Francis Hendrickx (Président du Conseil et administrateur-délégué) demeurant professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens, demeurant tous deux professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide également de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour VCL

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010105982/25.

(100117822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.782.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.445.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2010

En date du 28 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011:

Monsieur Guy DUBOIS

Monsieur Guy HARLES

- de renouveler le mandat de Monsieur PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010105579/0.

(100118630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Archibureau Pawlowski s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 20, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 112.877.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105426/9.

(100119403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Balthazar Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5954 Itzig, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 70.817.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105447/9.

(100119404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Birch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105462/9.

(100118704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Compagnie Financière d'Alembert, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105487/9.

(100119575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.959.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.192.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2010

En date du 28 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011:

Monsieur Guy DUBOIS

Monsieur Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010105581/18.

(100118768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

CPE Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.061.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105518/9.

(100119405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Cresa East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRESA EAST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105519/11.

(100118920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Cresa East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRESA EAST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105520/11.

(100118929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

LexLux2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 400.056.400,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 153.850.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 2 août 2010 que:

Monsieur Christopher Franz Biedermann Monsieur Evangelos Evangelou et Maître Philippe Morales ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat de gérant au sein de la Société.

Ont été nommés gérants:

Gérant de classe A

- Monsieur Jacek Owczarek, né le 22 juillet 1972 à Varsovie (Pologne) demeurant à Ul. Stryje skich 10 m. 100, 02-796 Varsovie (Pologne).

Gérant de classe B

- Monsieur Arnaldo Silvestre Judice Guerreiro, né le 23 février 1967 à L S Clemente Loule (Portugal) demeurant à Ul. Wisniowa 11, 62-052 Komorniki (Pologne).

- Madame Katarzyna Kopaczewska, née le 15 juillet 1967 à Varsovie (Pologne) demeurant à Ul. Wi niowa 11, 62-052 Komorniki (Pologne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010105681/23.

(100118674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Dalipse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010105521/10.

(100118667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Damigiana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.258.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAMIGIANA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105523/11.

(100118692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Dangal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANGAL INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105525/11.

(100118711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Dante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 130.985.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANTE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010105526/11.

(100119189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Ecodur, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 123.873.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010105539/11.

(100119242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105532/10.

(100119484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Egide S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105541/10.

(100119167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

EIM Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105542/10.

(100118952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Milort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 130.452.

Par décision du Conseil d'administration du 18 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MILORT S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MILORT S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MILORT S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 Juillet 2010.

Pour MILORT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Mireille Wagner / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010106630/24.

(100118775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

EIM Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105543/9.

(100119226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Elia Peintures et Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 47, Z.A.E Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 80.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105545/9.

(100119482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.438.

Rectificatif concernant le dépôt n° L090183179 du 30.11.2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010105546/13.

(100118736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Lancelot Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.227.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 12 Juillet 2010 que CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031; a transféré 625.000 parts sociales de la société Lancelot Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154227 (la "Société") de la manière suivante:

1. transfert de 263.081 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-22056;

2. transfert de 262.015 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-24527;

3. transfert de 99.904 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-24524;

Il résulte de ce même contrat de cession de part sociales daté du 12 Juillet 2010 que CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, a transféré 625.000 parts sociales de la Société de la manière suivante

4. transfert de 175.889 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P., préqualifié;

5. transfert de 19.593 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P. un "limited partnership" crée et organisée

par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-25Ö44;

6. transfert de 21.857 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-25044;

7. transfert de 194.151 parts sociales de la société à CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans KY1-9002, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-18598;

8. transfert de 193.734 parts sociales de la Société à CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-18596;

9. transfert de 19.776 parts sociales de la Société à CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, KY1-9002 Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-18734.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC European Equity Partners V (A) L.P., prénommé	263.081
CVC European Equity Partners V (B) L.P., prénommé	262.015
CVC European Equity Partners V (C) L.P., prénommé	275.793
CVC European Equity Partners V (D) L.P., prénommé	19.593
CVC European Equity Partners V (E) L.P., prénommé	21.857
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., prénommé	194.151
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., prénommé	194.734
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., prénommé	19.776
Total	1.250.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010106621/77.

(100119705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.438.

Rectificatif concernant le dépôt n° L090183181 du 30.11.2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010105547/13.

(100118737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Eurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.108.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010105556/11.

(100119452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Exclusive Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.430.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 11 juin 2010 à 12.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de M. Alexis Kamarowsky de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mme Angelina Searcelli née le 13.9.1975 à Thionville, France avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2009. Elle terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010105558/17.

(100118758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**BGP Residential GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Bremer Kreuz S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010105617/13.

(100118655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Fontis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010105560/10.

(100119468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Fincherry S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105564/10.

(100118759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Finlav International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010105566/11.

(100118578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Finplat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105567/10.

(100119554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.928.

Rectificatif concernant le dépôt n° L090162188 du 22.10.2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010105703/13.

(100118738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Fissler A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105569/9.

(100119011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

FLUIDAP Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 37B, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 85.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105571/10.

(100119088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.863.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2010

En date du 28 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011:

Monsieur Guy DUBOIS

Monsieur Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010105582/18.

(100118799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2010

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, M. Vivek PATHAK, M. Clement COSTERS et la société SHIPBOURNE S.A. (avec comme représentant permanent M. Camille Cigrang) sont renommés administrateurs.

M. Alexis VERMAST a comme nouvelle adresse 29, rue Nicolas Margue L-4979 Fingig.

Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

La délégation de la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy Bracke.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105804/17.

(100118701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.863.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 726 du 21 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010105583/15.

(100118814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°908 du 14 juin 2002. Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010105584/14.

(100118663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002. Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010105587/14.

(100118832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

SHCO 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.694.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted to the registration authorities.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 16 S.à r.l" a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of a shareholder may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirtyfirst of December two thousand and ten.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A..

prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares.

The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336,

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 1315, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes et sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SHCO 16 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,
prédésignée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 1315, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107258/229.

(100121104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Lodi Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.196.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010105698/9.
(100119577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

SHCO 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.695.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of July.
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur- Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted to the registration authorities.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 18 S.à r.l" a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of a shareholder may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirtyfirst of December two thousand and ten.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A..

prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares

The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336,

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes et sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SHCO 18 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

prédésignée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010 Relation: EAC/2010/9432 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107260/227.

(100121118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

United Europe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.262.

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société anonyme «UNITED EUROPE INVESTMENTS S.A.» avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 106 262,

constituée en date du 27 janvier 2005 par acte reçu devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 649 du 5 juillet 2005,

ayant un capital social de (cent mille euros) 100.000.- EUR, représenté par 1.000 actions de cent euro (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Orietta RIMI, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence BARDELLI, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Riccardo Moraldi, administrateur de société, né à Milan (Italie) le 13 mai 1966, avec adresse professionnelle au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. RIMI, L. BARDELLI, A. CIAMPOLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9007. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010105842/61.

(100118666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

In the year two thousand and ten, on the eighth of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Maître Aurélien Favier, avocat, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board) of GLOBAL BRANDS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.673 (hereafter the Company),

pursuant to resolutions taken by the board on 1 June 2010, (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company GLOBAL BRANDS S.A. was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated July 6, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 723 dated September 29, 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have

been amended on several occasions and for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated September 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2091 dated October 23, 2009.

2. Article 5 of the Articles, which provides for an authorized capital, reads as follows:

« **Art. 5.**

5.1. The corporate subscribed capital is set at four hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-one Swiss Francs (CHF 458,931) divided into twenty-two million nine hundred forty-six thousand five hundred fifty (22,946,550) shares having a nominal value of two cent of Swiss francs (CHF 0,02) each.

5.2. In addition to the corporate subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set at ten million Swiss francs (CHF 10,000,000) divided in five hundred million (500,000,000) shares having a nominal value of two cent of Swiss francs (CHF 0.02) each.

5.3. The Board is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized corporate capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the corporation or in any other manner;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

5.4. This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the present deed dated 25 September 2009 and may be renewed by the General Meeting.

5.5. Following each increase of the corporate capital realized and duly stated in the form provided for by the Company Law, Article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

3. The Board resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

(i) increase the nominal share capital of the Company by an amount of one million seven hundred fifty-three thousand three hundred thirty-three Swiss Francs and thirty-four cents (CHF 1,753,333.34.-) by way of the issue of eighty-seven million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (87,666,667) shares having a nominal value of two cent of Swiss francs (CHF 0,02) each in the share capital of the Company (the New Shares) to those subscribers having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscribers), so as to raise the nominal share capital of the Company from its present amount of four hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-one Swiss Francs (CHF 458,931) divided into twenty-two million nine hundred forty-six thousand five hundred fifty (22,946,550) shares having a nominal value of two cent of Swiss francs (CHF 0,02) each to an amount of two million two hundred twelve thousand two hundred sixty-four Swiss Francs and thirty-four cents (CHF 2,212,264.34.-) divided into one hundred ten million six hundred thirteen thousand two hundred seventeen (110,613,217) shares having a nominal value of two cent of Swiss francs (CHF 0,02) each;

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5.3. of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares; and

(iii) appoint and empower any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, to appear as the representative of the Board before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend Article 5.1 of the Articles of Association and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total amount of GBP 1,578,000.- (one million five hundred seventy-eight thousand Sterling Pounds) being the equivalent of CHF 2,566,077.- (two million five hundred sixty-six thousand seventy-seven Swiss Francs) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contributions in cash so made in an aggregate amount of CHF 2,566,077.- (two million five hundred sixty-six thousand seventy-seven Swiss Francs) to the Company are allocated as follows:

(i) an amount of one million seven hundred fifty-three thousand three hundred thirty-three Swiss Francs and thirty-four cents (CHF 1,753,333.34.-), to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount of eight hundred twelve thousand seven hundred fortythree Swiss Francs and sixty-six cents (CHF 812,743.66.-), to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the first paragraph of Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

« **Art. 5.**

5.1. The corporate subscribed capital is set at two million two hundred twelve thousand two hundred sixty-four Swiss Francs and thirty-four cents (CHF 2,212,264.34.-) divided into one hundred ten million six hundred thirteen thousand two hundred seventeen (110,613,217) shares having a nominal value of two cent of Swiss francs (CHF 0,02) each.».

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de juillet.

Par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Aurélien Favier, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil) de GLOBAL BRANDS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.673 (ci-après la Société),

conformément à des résolutions prises par le Conseil en date du 1^{er} juin 2010 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparante, représentant le Conseil conformément aux Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société GLOBAL BRANDS S.A. a été constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg suivant un acte de Maître Alex Weber, notaire résidant à Bascharage, daté du 6 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 723 daté du 29 septembre 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, daté du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2091 daté du 23 octobre 2009.

2. L'article 5 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

« **Art. 5.**

5.1. Le capital social souscrit s'élève à quatre cent cinquante-huit mille neuf cent trente et un Francs Suisses (CHF 458.931) divisé en vingt-deux millions neuf cent quarante-six mille cinq cent cinquante actions (22.946.550) ayant chacune une valeur nominale de deux centimes de Francs Suisse (CHF 0,02).

5.2. En plus du capital social souscrit autorisé, le capital social autorisé de la Société s'élève à dix millions de Francs Suisse (CHF 10.000.000) divisé en cinq cent millions (500.000.000) d'actions ayant chacune une valeur nominale de deux centimes de Francs Suisse (CHF 0,02).

5.3. Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock options, incorporation au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission, les termes et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions; et

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiements en numéraire.

5.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte en date du 25 septembre 2009 et peut être renouvelée par l'Assemblée Générale.

5.5. Après chaque augmentation du capital social réalisée et constatée conformément aux dispositions de la Loi, l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue; une telle modification sera enregistrée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire».

3. Conformément aux Résolutions, le Conseil a décidé:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million sept-cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois Francs Suisses et trente-quatre centimes (CHF 1.753.333,34) par l'émission de quatre-vingt-sept millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (87.666.667) actions d'une valeur nominale de deux centimes de Francs Suisse (CHF 0.02) chacune dans le capital social de la Société (les Nouvelles Actions) aux souscripteurs ayant souscrit et libéré ces Nouvelles Actions tels que mentionnés dans les Résolutions (les Souscripteurs), de manière à augmenter le capital social de la Société de son présent montant de quatre cent cinquante-huit mille neuf cent trente et un Francs Suisse (CHF 458,931) représenté par vingt-deux millions neuf cent quarante-six mille cinq cent cinquante (22.946.550) actions d'une valeur nominale de deux centimes de Francs Suisses (CHF 0.02) chacune à un montant de deux millions deux cent douze mille deux cent soixante-quatre Francs Suisses et trente-quatre centimes (CHF 2.212.264,34) représenté par cent dix millions six cent treize mille deux cent dix-sept (110.613.217) actions d'une valeur nominale de deux centimes de Francs Suisses (CHF 0.02) chacune;

(ii) supprimer, pour les besoins de la présente augmentation de capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée et l'article 5.3. des Statuts, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants de la Société relativement aux Nouvelles Actions; et

(iii) de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, pour représenter le Conseil devant le notaire instrumentant afin d'enregistrer en la forme notariée l'augmentation de capital de la Société ainsi effectuée, de modifier l'article 5.1 des Statuts et d'effectuer tous les actes et formalités nécessaires en rapport avec ladite augmentation de capital.

4. L'ensemble des Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées en espèce par les Souscripteurs, de sorte que le montant total de GBP 1.578.000,- (un million cinq cent soixante dix-huit mille livres sterling), soit l'équivalent de CHF 2.566.077 (deux millions cinq cent soixante-six mille soixante dix sept Francs Suisses) a été reçu par la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant.

5. Les contributions en espèce ainsi faites à la Société pour un montant total de CHF 2.566.077 (deux millions cinq cent soixante-six mille soixante dix sept Francs Suisses) sont alloués comme suit:

(i) un montant d'un million sept-cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois Francs Suisses et trente-quatre centimes (CHF 1.753.333,34) est alloué au compte capital social de la Société; et

(ii) un montant de huit cent douze mille sept cent quarante-trois Francs Suisses et soixante-six centimes (CHF 812,743.66) au compte prime d'émission de la Société.

5. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'être lu comme suit:

« **Art. 5.**

5.1. Le capital social souscrit s'élève à deux millions deux cent douze mille deux cent soixante-quatre Francs Suisses et trente-quatre centimes (CHF 2.212.264,34) représenté par cent dix millions six cent treize mille deux cent dix-sept actions (110.613.217) ayant chacune une valeur nominale de deux centimes de Francs Suisse (CHF 0,02).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Favier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2010. LAC/2010/30788 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010107863/182.

(100122175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.